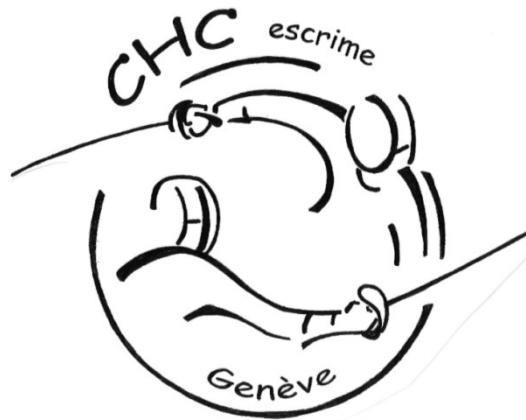


CHC ESCRIME GENEVE



7 ET 8 NOVEMBRE 2020

CIRCUIT NATIONAL SABRE ET
FLEURET



PROGRAMME :

Samedi 7 novembre : **CNJ SABRE**

M20 et senior MIX individuel

Appel → 08h30 Scratch → 08h45
Début → 09h00

M14 individuel

Appel → 09h30 Scratch → 09h45
Début → 10h00

M10 et M8 individuel

Appel → 11h30 Scratch → 11h45
Début → 12h00

M17 individuel

Appel → 12h30 Scratch → 12h45
Début → 13h00

M12 individuel

Appel → 13h30 Scratch → 13h45
Début → 14h00

Catégories d'âge en Suisse :

M8 : 2013, 2014 (lame 0)

M10 : 2011, 2012 (lame 0)

M12 : 2009, 2010 (lame 2)

M14 : 2007, 2008 (lame 5)

M17 : 2004, 2005, 2006 (lame 5)

M20 : 2001, 2002, 2003 (lame 5)

Senior : 2000 et plus âgés (lame 5)

Si le nombre de tireurs est insuffisant dans une catégorie, les compétitions seront mixtes.

Les M20 font le tournoi avec les seniors, puis un tableau d'éliminations directes entre eux.

PROGRAMME :

Dimanche 8 novembre : **CNJ FLEURET**

M20 et senior MIX individuel

Appel →	08h30	Scratch →	08h45
Début →	09h00		

M14 individuel

Appel →	09h30	Scratch →	09h45
Début →	10h00		

M10 et M8 individuel

Appel →	11h30	Scratch →	11h45
Début →	12h00		

M17 individuel

Appel →	12h30	Scratch →	12h45
Début →	13h00		

M12 individuel

Appel →	13h30	Scratch →	13h45
Début →	14h00		

Catégories d'âge en Suisse :

M8 : 2013, 2014 (lame 0)

M10 : 2011, 2012 (lame 0)

M12 : 2009, 2010 (lame 2)

M14 : 2007, 2008 (lame 5)

M17 : 2004, 2005, 2006 (lame 5)

M20 : 2001, 2002, 2003 (lame 5)

Senior : 2000 et plus âgés (lame 5)

Si le nombre de tireurs est insuffisant dans une catégorie, les compétitions seront mixtes.

Les M20 font le tournoi avec les seniors, puis un tableau d'éliminations directes entre eux.

Lieu de la compétition :

Salle des fêtes Avanchet-Salève

Rue François-Durafour 17

1220 Les Avanchets

Genève, Suisse

Assurance :

Chaque tireur doit avoir une assurance, le club décline toute responsabilité en cas d'accident.

Inscriptions :

Pour les tireurs suisses, elles devront être effectuées sur Ophardt.

Pour les tireurs étrangers, elles devront être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : president@chc-escrime.ch

Dernier délai d'inscription : mercredi 4 novembre 2020.

Frais :

25CHF par tireur, + 5CHF pour chaque inscription surclassée.

Prix :

Médailles aux trois premiers de chaque catégorie, récompenses aux huit premiers. Femmes et hommes seront récompensés en cas de tournoi mixte.

Arbitres :

Selon le cahier des charges de la FSE :

1 arbitre pour 4 tireurs inscrits, 2 arbitres à partir de 8 tireurs inscrits.

En cas de non-respect, une taxe de 200CHF sera perçue par arbitre manquant.

Les arbitres devront porter des chaussures de sport dans la salle.

Matériel :

Les tireurs s'équipent en conformité avec le règlement FSE.

Jury d'appel :

Il sera composé le jour-même de trois Maîtres d'arme. Celui-ci tranchera tous les cas non prévus par le règlement.

Buvette et repas :

Une buvette sera mise en place dans le hall d'entrée, et ceci durant toute la compétition. Il sera interdit de consommer dans la salle de compétition.

Mesures COVID :

Les conditions cadre se trouvent en annexe.

En vous attendant nombreuses et nombreux, nous vous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à Châtelaine !

Maître George HADZOPOULOS

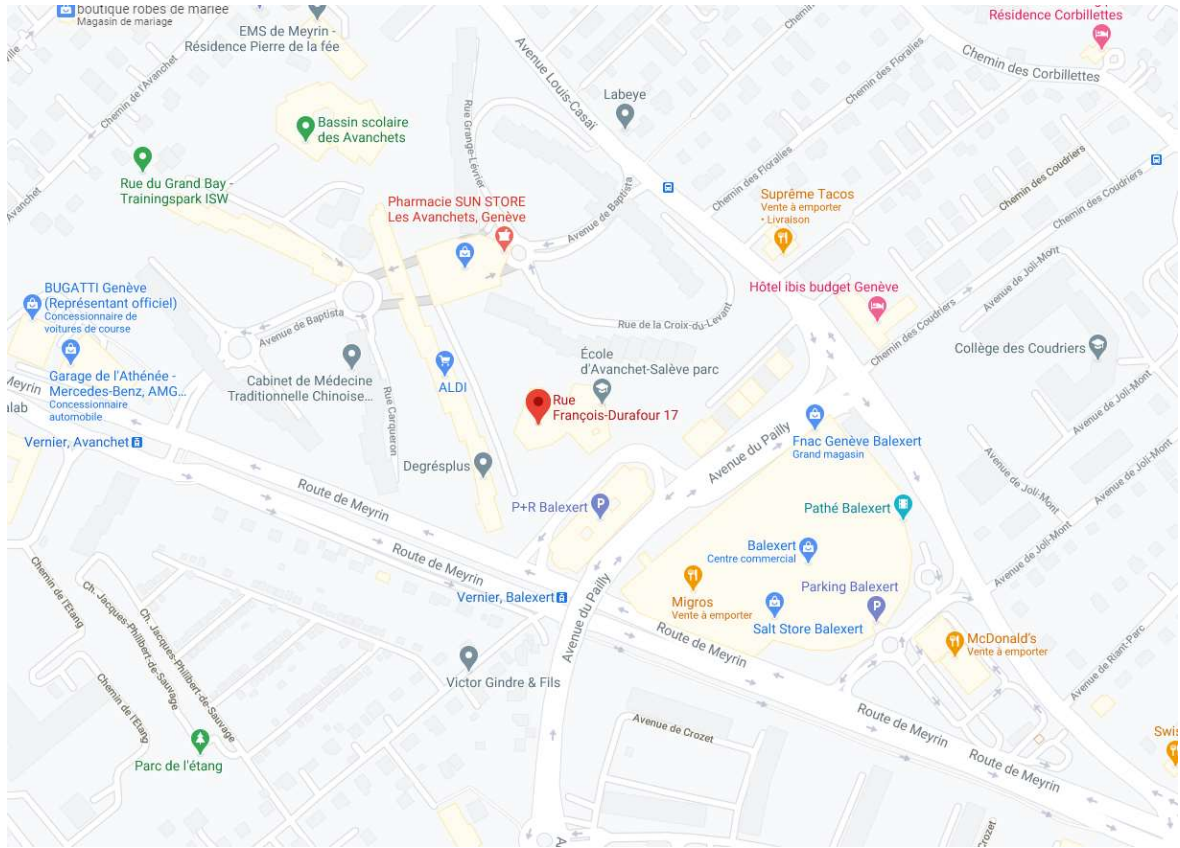
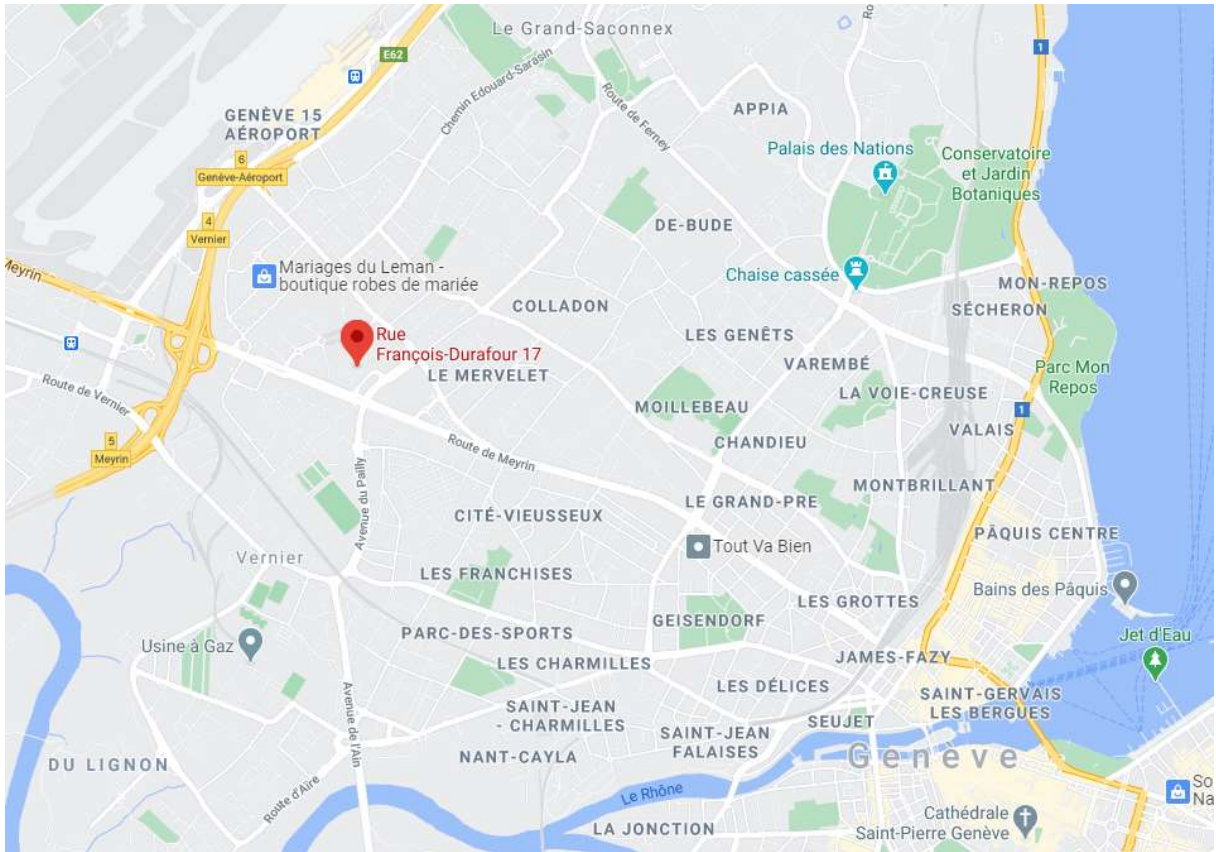
Maître d'armes

Monsieur Lothar WINIGER

Président

Monsieur Francisco ALVAREZ

Trésorier



Genève, le 29 septembre 2020

Concept de protection Covid-19 pour le tournoi du CHC Escrime, inspiré des lignes directrices annoncées par la Fédération Suisse d'Escrime, des directives générales pour le sport après l'assouplissement des mesures, des concepts de protection des tournois de Küssnacht et Morges.

Conditions cadre

Le tournoi du CHC Escrime à Genève ne peut accueillir plus de 100 personnes par jour dans la salle de compétition. Une liste de présences sera tenue.

Il est important de conserver une distance adéquate ou de porter un masque le cas échéant, de se laver soigneusement et régulièrement les mains pour éviter la propagation du virus.

Les principes suivants doivent être respectés lors du déroulement du tournoi :

1. Les personnes présentant des symptômes de maladie ne peuvent pas participer au tournoi, elles doivent rester chez elles, s'isoler et consulter un médecin.
2. Garder une distance physique d'1m50 à l'intérieur de l'installation sportive, vestiaires et douches compris. Les poignées de mains et autres contacts physiques doivent être évités. Le contact physique n'est autorisé qu'entre deux tireurs lors des matches. Pour le public, le port du masque est obligatoire si la distance d'1m50 ne peut être assurée.
3. Se laver soigneusement et régulièrement les mains avec du savon, ou se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique.
4. Liste des présences et traçage des contacts. A la demande des autorités sanitaires, les contacts étroits entre les personnes doivent pouvoir être tracés sur une période de 14 jours. Afin de faciliter la recherche des contacts, une liste sera établie comprenant nom, prénom et numéro de téléphone de chaque personne présente. La personne qui gère le tournoi est responsable de l'exactitude de la liste, qui sera à disposition du responsable COVID du club organisateur. Les données collectées seront détruites après 14 jours.

5. Responsable du COVID au CHC Escrime. Toute association organisant des tournois doit nommer un responsable COVID chargé de veiller à l'application des règlements. Il s'agit de Lothar Winiger, +41 76 616 31 68 / president@chc-escrime.ch .

6. Dispositions particulières adoptées :

- Le club organisateur informe les présents qu'ils peuvent être contactés par l'autorité cantonale compétente qui peut ordonner une quarantaine en cas de risque d'exposition.
- Les participants ne possédant pas de licence suisse et ne résidant pas en Suisse ne sont pas autorisés à participer.
- Les assauts ne durent pas plus de 15 minutes, les poignées de mains et étreintes sont interdites.
- Dans la mesure du possible, les participants doivent s'abstenir de crier pour éviter la formation accrue d'aérosols.
- Pour le fleuret, le contrôle des armes au début du match est omis. Si un tireur impliqué demande un tel essai, les deux tireurs doivent porter leur masque d'escrime.
- En cas de rapprochement entre l'arbitre et un tireur pendant un assaut, pour raison de blessure ou de contrôle de matériel, arbitre et tireur doivent porter un masque chirurgical.
- Il n'y a pas de signature des feuilles de poule et de match, le contrôle se fait sur les résultats affichés. Un laps de temps de 10 minutes est accordé entre les tours pour la vérification des résultats affichés dans la salle. Si la distance d'1m50 ne peut être maintenue aux points d'affichage, le port du masque chirurgical est prescrit.
- L'accès aux pistes est limité aux escrimeurs participants, aux entraîneurs, aux organisateurs, aux officiels, au personnel médical et aux arbitres.
- Les arbitres portent un masque chirurgical pendant les assauts.
- Lors de la remise des prix, tout contact physique est interdit et le port du masque obligatoire si la distance d'1m50 ne peut être maintenue.
- La mise en place et le rangement du site de compétition sont distincts des tournois.
- Un plan détaillé de la salle est mis en place, expliquant l'application des règles de distance (notamment 3 mètres entre chaque piste d'escrime).
- L'accès au lieu de la compétition est interdit à quiconque refuse de fournir les informations demandées, ainsi qu'aux personnes symptomatiques ou en contact avec des personnes contaminées au cours des dix derniers jours.
- Les restrictions au niveau du nombre de coaches sont les suivantes :

1-6 escrimeurs par club : un accompagnateur

7-10 escrimeurs par club : deux accompagnateurs

10 escrimeurs ou plus par club : trois accompagnateurs

1 entraîneur maximum par piste autorisé

- Les spectateurs restent dans les zones qui leur sont réservées.
- Toutes les surfaces de contact doivent être nettoyées régulièrement. Il s'agit par exemple des poignées de porte, des poids d'essai et des indicateurs de distance, des

fiches de rouleau de câble, des télécommandes, des bancs, des documents de poste de commandement, etc.

- Des poubelles en nombre suffisant sont prévues pour l'élimination des masques, mouchoirs et matériel de désinfection.
- Des distributeurs de désinfectant sont installés à l'entrée et à la sortie de la salle, à la buvette et au directoire technique.
- Des marquages au sol doivent être placés devant le directoire technique pour permettre de faire la queue à une distance suffisante. Les personnes y travaillant doivent porter un masque si la distance d'1m50 ne peut être respectée.
- Des marquages au sol sont placés devant la zone de la buvette. La nourriture et les boissons ne sont pas exposés sans protections. Les personnes travaillant doivent se laver ou se désinfecter les mains régulièrement, et porter un masque lorsque la distance d'1m50 ne peut être respectée et lors de tout service.
- Si la météo le permet, la nourriture doit être consommée en extérieur, en conservant la distance de sécurité. Quelques tables sont disposées dans l'entrée, mais il n'est possible d'y enlever le masque pour manger que si la distance d'1m50 peut être respectée. La consommation de nourriture n'est pas autorisée dans la zone des pistes d'escrime.
- L'utilisation des vestiaires, des douches et des toilettes se fait aux risques des utilisateurs. La distance d'1m50 doit y être respectée. Les toilettes restent en tout temps ouvertes.
- Les personnes ne respectant pas les mesures prévues dans ce concept de protection lors de la compétition seront exclues des tournois et expulsés du site sans avertissements. La décision en incombe au responsable COVID du club organisateur.

IMPORTANT : Les règles mises en place peuvent changer à tout moment en fonction des directives du canton de Genève ou de la ville de Vernier.

Lothar Winiger

Pour le comité du CHC section escrime